



Nouveau à la rentrée 2022

Module de Perfectionnement EPS

PRÉSENTATION

Le module Perfectionnement en EPS (« PEPS ») est ouvert aux élèves très motivés par une pratique physique importante mais aussi l'envie d'approfondir ses connaissances dans les activités physiques (entraînement, échauffement, stratégies, techniques etc..)

- C'est un temps d'enseignement qui s'ajoute aux heures d'EPS obligatoire .
- Ce module en classe de 2de en 2022-2023, permettra aux élèves inscrits d'intégrer l'option EPS en 1ère à la rentrée 2023. Les notes obtenues en 1ère et terminales seront prises en compte pour l'obtention du baccalauréat.

EPS : Education physique et sportive

POURQUOI CHOISIR LE MODULE « PEPS » ?

Il s'agit pour les élèves volontaires :

- De développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles pratiques, physiques, sportives, artistiques. Au cours des années lycée, les élèves pratiquent trail, natation sauvetage, boxe française, badminton, musculation, activités physiques de pleine nature.
- D'approcher la conduite de projets et la réalisation d'une étude.
- De découvrir les métiers liés aux pratiques physiques, sportives, artistiques ainsi que les institutions de formation.

LES ENJEUX DE FORMATION : THÈMES ET OBJECTIFS

	Thème	Objectif principal
En 2DE	La santé	« Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles pratiques, physiques, sportives,
En 1ERE	L'environnement	« Sensibiliser les élèves à la conduite de projets et la réalisation d'une d'étude ».
En Terminale	Les métiers du sport	« Faire connaître les métiers liés aux pratiques physiques, sportives, artistiques ainsi que les institutions de formation ».

POUR QUELS ÉLÈVES ?

- La classe de seconde PEPS est proposée aux élèves dynamiques, motivés, volontaires et curieux des sections générales et technologiques. Elle satisfait les élèves qui veulent découvrir différentes activités, s'inscrire dans un projet collectif relatif aux activités physiques, sportives et artistiques (APSA) ou ont un projet d'études vers les métiers du sport (enseignement, animation, tourisme, encadrement, gestion du sport, etc.)



APSA : activités physiques, sportives et artistiques

AXES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

Trois axes de travail sont retenus :

- La pratique, l'entraînement et le perfectionnement dans six activités au cours des 3 années : le Trail, la Natation Sauveteur, la Boxe Française, le Badminton, la Musculation, les Activités Physiques de Pleine Nature.
- La réflexion sur sa propre pratique et la connaissance des métiers du sport : cours théoriques et pratiques pour préparer le BNSSA, le DPJEPS.
- La participation à des manifestations sportives et à leur organisation (Cross de l'UNSS, journées de l'AS, manifestations sportives, formation des jeunes officiels, etc.)

L'évaluation :

- L'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu sous forme de notes trimestrielles. En classe de première, ces notes comptent coefficient 2 puis coefficient 4 en terminale dans le cadre du baccalauréat.

AS : Association sportive

UNSS : Union Nationale du Sport scolaire

BNSSA : brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport



ORGANISATION ET HORAIRES (EN PLUS DES HEURES D'EPS OBLIGATOIRES)

▪ En classe de Seconde et Première, les élèves ont 2h d'EPS toutes les semaines et une heure est gardée pour vivre des journées d'Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) (voir programmation). En terminale, la 3e heure est consacrée à des apports théoriques sur des aspects Physiologiques, Biomécaniques, Psychologiques et Sociaux.

Début juillet, les candidatures sont analysées par les Enseignants d'EPS et l'équipe de Direction du Lycée. Les éléments pris en compte sont les bulletins scolaires (travail et attitude), les notes et les appréciations en EPS et la motivation des élèves. Après concertation entre les professeurs d'EPS, un courrier est envoyé aux familles portant sur la validation ou non de leur candidature.

Les élèves s'engagent alors :

- à suivre l'enseignement des activités inscrites au programme de l'option pendant les trois années sauf résultats scolaires insuffisants ou attitude non conforme.
 - à s'engager à l'AS du lycée en tant que pratiquant, jeune officiel, coach.
- **Attention**, tout élève non inscrit en classe de Première ne peut pas s'inscrire pour la classe de Terminale.

INSCRIPTION - INFOS PRATIQUES

➔ **Elèves des collèges publics d'Yssingaux, Retournac, Tence et du Chambon / Lignon :**

- ① Vous indiquez à votre collège votre intention d'inscription au sein de ce module perfectionnement EPS;
- ② Votre collège en informe ensuite notre lycée qui vous fait parvenir par voie postale le dossier d'inscription à retourner rapidement;
- ③ A l'issue d'un entretien, une commission de recrutement vous informe de la validation ou de la non validation de votre candidature.

➔ **Pour les élèves des collèges privés ou publics hors secteur :**

- Vous devez prendre directement contact avec notre établissement (04.71.59.02.87)

Lycée E.Chabrier

Tél : 04 71 59 02 87

175 impasse du complexe sportif

43200 YSSINGEAUX

www.lycee-chabrier-yssingaux.com

